



Ville de Cannes

DIRECTION MER ET LITTORAL

« Charte environnementale des kiosquiers cannois »

Depuis 2014, la municipalité s'attache activement à concilier harmonieusement protection de l'environnement et développement économique de la ville. Cet axe fort de la politique municipale a notamment donné lieu à l'adoption en avril 2015 d'un nouvel Agenda 21 concrétisé par un plan d'actions ambitieux et novateur, véritable fer de lance en matière de développement durable.

C'est dans cet esprit que la Mairie de Cannes a décidé non seulement d'anticiper l'application du décret du 30 août 2016 visant à interdire, à partir du 1^{er} janvier 2020, la distribution de gobelets, verres, pailles, couverts et assiettes jetables en matière plastique, mais d'être encore plus ambitieuse en interdisant définitivement le recours au plastique alors que le décret susmentionné ne prévoit qu'un recours progressif aux matières biosourcées.

Il est donc décidé de signer une charte environnementale à destination de tous les kiosquiers du littoral cannois, visant à réduire leur empreinte écologique.

Cette charte, qui définit les règles et obligations à respecter par chaque « kiosquier écoresponsable », sera opérationnelle à compter du 1^{er} juin 2019 et sera intégrée à la convention d'occupation du domaine public. Elle aura donc valeur contractuelle.

Le Kiosquier écoresponsable :

- 1) ne distribue pas de gobelets, verres, assiettes, pailles, couverts, piques à steak, couvercles à verre, de plateaux-repas, pots à glace, saladiers, boîtes et bâtonnets mélangeurs pour boissons, jetables en matière plastique ;
- 2) limite au maximum la distribution de vaisselle jetable 100% écologique à ses clients, notamment en supprimant au maximum celle de gobelets et pailles avec les boissons en canette ou en bouteille et en utilisant autant que peut se faire de la vaisselle réutilisable ;
- 3) met à la disposition de ses clients, lorsque qu'il ne peut utiliser de la vaisselle réutilisable, exclusivement de la vaisselle ou des pailles 100% écologiques, en carton, en bois ou en matière végétale (cf. la liste ci-jointe) ;
- 4) distribue avec parcimonie les serviettes en papier, à la demande expresse du client et dans la limite d'une par personne ;
- 5) utilise uniquement des emballages et consommables biodégradables et/ou recyclables ;
- 6) renforce l'obligation du tri sélectif ;
- 7) distribue des cendriers de poche ;
- 8) utilise des produits d'entretien écologiques ;
- 9) ne déverse pas dans l'eau les huiles utilisées pour la cuisine ;



Ville de Cannes

DIRECTION MER ET LITTORAL

- 10) utilise au moins un aliment, en plus du pain, issu d'une production durable, locale et biologique ou labellisé commerce équitable ;
- 11) effectue des achats groupés avec ses pairs afin de réduire les coûts d'achat de la vaisselle écologique ;
- 12) affiche les mesures environnementales adoptées afin de sensibiliser ses clients ;
- 13) fera l'objet de contrôles réguliers par les agents municipaux du service littoral et maritime visant à s'assurer du respect des dispositions de la présente charte.

Annexe : Décret du 30 août 2016 relatif aux modalités de mise en œuvre de la limitation de la vaisselle plastique.



Ville de Cannes

DIRECTION MER ET LITTORAL

Complément à la Charte environnementale des kiosquiers du bord de mer cannois

Les éléments suivants concernent les assiettes, bols, boîtes, verres et gobelets, couverts, pailles.

Matériaux interdits

Vaisselle en plastique :

- Vaisselle en PET (Polyéthylène) ;
- Vaisselle en PS (Polystyrène) ;
- Vaisselle en PP (Polypropylène) ;
- Vaisselle en PSM/PP (Polystarch Material / Polypropylène).

Matériaux autorisés (liste non exhaustive)

Vaisselle en matière végétale :

- Vaisselle à base d'amidon de maïs : PLA (acide polylactique), CPLA (PLA cristallisé, plus résistant à la chaleur), PSM (Polystarch Material), ABDP (polymère d'amidon biodégradable), Mater Bi (amidon et huiles végétales) ;
- Vaisselle à base de pulpe végétale (de canne à sucre, de bambou ou de paille) ;
- Vaisselle en bois ;
- Vaisselle en bambou ou en feuille de palmier ;
- Vaisselle en carton ;
- Vaisselle en papier (pailles).

Et bien sûr la vaisselle lavable et réutilisable, quel que soit son matériau !

Précision : la vaisselle jetable en matière végétale doit tout de même être mise à la poubelle après utilisation ; ne la laissez pas dans la nature !

